



NOUVEAUX PERMIS ADAPTÉS AU TÉLÉTRAVAIL

- Veuillez prendre note que le déploiement des produits d'abonnement adaptés au télétravail s'applique aux stationnements gérés par la SPAQ et qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures. Ces produits s'adressent uniquement aux employés de l'État; ceux et celles qui travaillent dans l'immeuble affilié au stationnement sont priorités.
- Dans les édifices en location, ce sont les propriétaires ou leurs mandataires qui assurent la gestion du stationnement et qui déterminent les règles d'usage, les tarifs, ainsi que les produits qui sont offerts.
- Les demandes d'abonnement doivent être faites pour le mois en cours ou le mois suivant (ex : la demande d'abonnement faite le 11 avril peut débuter le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai).
- La politique d'annulation courante s'applique :
 - Annulation entre le 1^{er} et le 15 du mois, l'abonnement se terminera à la fin du mois en cours;
 - Annulation entre le 16 et la fin du mois, l'abonnement se terminera à la fin du mois suivant.

Vous trouverez ci-dessous les détails d'utilisation de ces nouveautés



PERMIS DE STATIONNEMENT MENSUEL

Catégorie d'abonnement	Validité	Particularité	Paieement	Note
Abonnement mensuel en tout temps (24 heures / 7 jours)	Permis à usage exclusif de son détenteur, valide en tout temps, du lundi au dimanche	<ol style="list-style-type: none">1. Privilège d'entrée et de sortie illimité2. Place de stationnement garantie	<ol style="list-style-type: none">1. Prélèvement automatique de la mensualité le premier du mois2. Préavis d'annulation requis	
Abonnement mensuel de jour du lundi au vendredi	Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le jour, du lundi au vendredi	<ol style="list-style-type: none">1. Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5h00 et 18h00 et sortie jusqu'à 23h592. Place de stationnement garantie	<ol style="list-style-type: none">1. Prélèvement automatique de la mensualité le premier du mois2. Préavis d'annulation requis3. Le détenteur devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de sa plage horaire de validité	
Abonnement mensuel de soir et fin de semaine	Permis à usage exclusif de son détenteur, valide le soir en semaine et en tout temps la fin de semaine	<ol style="list-style-type: none">1. Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 15h00 et 8h00 du lundi au jeudi2. Privilège d'entrée et de sortie illimité du vendredi 15h au lundi 8h3. Place de stationnement garantie	<ol style="list-style-type: none">1. Prélèvement automatique de la mensualité le premier du mois2. Préavis d'annulation requis3. Le détenteur devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de sa plage horaire de validité	



<p>Duo (lundi au vendredi)</p> <p>Nouveau télétravail</p> <p>Disponible dans les parcs contrôlés par barrière</p>	<p>Permis à partager à l'usage exclusif de deux détenteurs, valide le jour, du lundi au vendredi</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Privilège d'entrée et de sortie illimité entre 5h00 et 18h00 et sortie jusqu'à 23h59 2. Place de stationnement garantie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prélèvement automatique de la mensualité le premier du mois dans le compte de l'abonné principal 2. L'abonné principal est responsable de percevoir la mensualité de son co-abonné 3. Préavis d'annulation requis 4. Le détenteur devra payer la tarification horaire pour l'utilisation de son permis en dehors de sa plage horaire de validité 	<p>Comme son nom l'indique, le Duo permet à deux personnes de partager les coûts de la location d'une même place de stationnement.</p> <p>Dans ce cas, deux cartes d'accès sont activées, sans toutefois permettre leur usage simultané.</p>
<p>Abonnement mensuel à décompte (12 jours par mois)</p> <p>Nouveau télétravail</p> <p>Disponible dans les parcs contrôlés par barrière</p>	<p>Permis à usage exclusif de son détenteur valide en tout temps, du lundi au dimanche pour un maximum de 12 jours par mois</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation 2. Place de stationnement garantie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prélèvement automatique de la mensualité le premier du mois 2. Préavis d'annulation requis 3. Les jours non utilisés en cours de mois ne peuvent pas être reportés au mois suivant 	<p>Le compte est débité du nombre de journées correspondant au nombre de jours durant lesquels un véhicule aura été dans le stationnement.</p> <p>Un abonné qui entre dans le stationnement le lundi et sort le mercredi sera débité de 3 journées. Il pourra cependant entrer et sortir à volonté le mercredi.</p>

Politique d'annulation d'un abonnement mensuel

- Annulation entre le 1^{er} et le 15 du mois, l'abonnement se terminera à la fin du mois en cours.
- Annulation entre le 16 et la fin du mois, l'abonnement se terminera à la fin du mois suivant.



PERMIS DE STATIONNEMENT OCCASIONNEL

Catégorie d'abonnement	Validité	Particularité	Paiement	Note
<p>À l'utilisation avec ou sans réservation</p> <p>Nouveau télétravail</p> <p>Disponible dans les parcs contrôlés par barrière</p>	<p>Permis à usage exclusif de son détenteur valide en tout temps, du lundi au dimanche</p>	<p><u>Sans réservation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Place de stationnement non garantie 2. Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation sous réserve de la disponibilité. <p><u>Avec réservation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Place de stationnement garantie 2. Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée réservée 	<p><u>Sans réservation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prélèvement automatique du forfait journalier sur la carte de crédit inscrite au compte de l'abonné 2. Le prélèvement est effectué sur la carte de crédit la journée de l'utilisation <p><u>Avec réservation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Paiement du forfait lors de la réservation sur la carte de crédit de l'abonné 2. Les journées réservées d'avance ne sont pas remboursables ni transférables 	<p>Le montant du prélèvement correspondra au nombre de jours durant lesquels un véhicule aura été dans le stationnement</p> <p>Un abonné qui entre dans le stationnement le lundi et sort le mercredi paiera le coût de 3 journées.</p> <p>L'abonné aura la possibilité de réserver une ou plusieurs journées en même temps. Un rabais basé sur le nombre de journées réservées sera appliqué.</p> <p>Lors de la réservation via son compte en ligne, l'abonné devra sélectionner sa ou ses journées sur un calendrier. Advenant qu'une ou plusieurs journées ne soient plus disponibles pour la réservation, elles seront grisées sur le calendrier.</p> <p>La réservation devra être faite au moins une journée à l'avance et la ou les journées réservées ne pourront excéder 30 jours de la date de la réservation.</p>



<p>Permis journalier télétravail via l'application mobile</p> <p>Nouveau télétravail</p> <p>Disponible dans les parcs contrôlés en mode ouvert sans barrière aux entrées et sorties</p>	<p>Permis valide pour 12 heures consécutives, en tout temps, du lundi au dimanche</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Place de stationnement non garantie2. Privilège d'entrée et de sortie illimité durant la journée d'utilisation sous réserve de la disponibilité	<ol style="list-style-type: none">1. Lors d'une présence au bureau, l'utilisateur doit se procurer à l'arrivée son permis via l'application de paiement mobile2. Le coût du permis est prélevé automatiquement sur la carte de crédit inscrite au compte de l'utilisateur	<p>L'utilisateur doit télécharger l'application de paiement et s'ouvrir un compte. Il doit inscrire le numéro de la zone-télétravail du stationnement et sélectionner son véhicule.</p> <p>L'application est offerte sur les téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs</p>
---	---	--	---	--